

## Annexe V

### Conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du diplôme d'officier chef de quart passerelle

Les modules nécessaires à l'acquisition du diplôme d'officier chef de quart passerelle sont au nombre de quatre :

- Module P1-3 (Navigation au niveau opérationnel),
- Module P2-3 (Manutention et arrimage de la cargaison au niveau opérationnel),
- Module P3-3 (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord au niveau opérationnel),
- Module NP-3 (Module National Pont au niveau opérationnel).

L'évaluation des modules conduisant à la délivrance du diplôme d'officier chef de quart passerelle est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Matières	Coefficients	Modalités d'évaluation	Durée
<b>Module P1-3 (Navigation au niveau opérationnel)</b>			
Navigation (partie cours)	1	Une épreuve écrite en cours de formation	-
Navigation (partie TD)	1	Une épreuve écrite en cours de formation	-
Navigation (partie pratique)	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
Navigation	2	Une épreuve finale écrite	2 h
Météorologie	1	Une épreuve écrite en cours de formation	-
Sécurité du trafic maritime (parties 1 et 2 du cours)	1	Une épreuve finale écrite	1 h 30
Manœuvre	1	Une épreuve finale écrite	1 h 30
Formation simulateur ARPA	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
Formation simulateur passerelle	2	Une épreuve en cours de formation sous la forme d'une séance d'évaluation en fin de stage	1 h (dont 30' de préparation)
Anglais navigation	1	Une épreuve orale en cours de formation	
<b>Module P2-3 (Manutention et arrimage de la cargaison au niveau opérationnel)</b>			
Exploitation	1	Une épreuve finale écrite	1 h 30
Anglais exploitation	1	Une épreuve finale écrite	1 h
<b>Module P3-3 (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord au niveau opérationnel)</b>			
Construction	1	Une épreuve finale écrite	1 h
Stabilité	1	Une épreuve finale écrite	1 h 30
<b>Module NP-3 (Module National Pont au niveau opérationnel)</b>			
Droit	1	Une épreuve finale écrite	1 h 30
Bureautique appliquée	1	Une épreuve en cours de formation	-

L'anglais général du module NP-3 est évalué par l'acquisition d'une attestation de maîtrise linguistique de l'anglais d'un niveau au moins B1 du CECR.

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes affectées des coefficients correspondants obtenues aux épreuves constituant le module. Un module est acquis si la note est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Sont éliminatoires :

- une note égale à zéro à l'une des épreuves du module,
- une note inférieure à 10 à l'épreuve « sécurité du trafic maritime »,
- une note inférieure à 10 à l'épreuve « formation simulateur passerelle ».